



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,
*chargé de la vie associative
et de la politique de la ville*

Le ministre

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 861 / MEE

Papeete, le 31 JUIL. 2013

à

**Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissement publics et privés
s/c de Madame la Directrice des Enseignements Secondaires**

LETTRE DE RENTREE 2013-2014

La circulaire de rentrée constitue la référence annuelle en matière de politique éducative qui procède de la pleine autonomie de la Polynésie française au sein de la république. Elle se doit d'assurer la cohérence de l'action menée par tous les acteurs et responsables du système éducatif. Elle relie et engage les enseignants, leur administration et les familles au bénéfice exclusif des enfants.

Elle confirme l'attachement de notre système éducatif à la Métropole dont notre Pays a choisi de préparer les diplômés, mais en même temps, j'entends que notre autonomie et nos différences se traduisent par des actions affirmées quotidiennement dans l'adaptation et l'organisation des enseignements, la pédagogie mise en œuvre, la gestion de la vie scolaire, l'accueil et le soutien des familles, la formation continue des personnels visant à accélérer encore l'océanisation des cadres.

J'ai besoin de votre imagination, de votre loyauté et de votre dynamisme pour sa mise en œuvre. Tout changement n'est possible que si chacun se sent concerné et impliqué dans les actions retenues.

L'année scolaire 2013-2014 doit nous donner l'occasion d'améliorer significativement l'efficacité du système éducatif de la Polynésie française qui ne pourra se faire qu'en partenariat avec l'Etat, dans une confiance et un respect mutuels en reconstruction.

Cette meilleure efficacité a pour objectif fondamental de créer pour tous les jeunes qui nous sont confiés, notamment les plus en difficulté, ceux qui sont porteurs de handicaps, ceux qui ont besoin d'apprendre « autrement », les conditions d'accès à la réussite en tant qu'hommes et femmes en construction, citoyens en devenir et futurs travailleurs.

Cette réussite passe certes par le Baccalauréat mais pas uniquement. Un jeune polynésien peut réussir sa vie avec un CAP, y compris de développement. Nous sommes

encore loin d'avoir atteint les 100% d'une tranche d'âge détenant le Brevet des collèges et un niveau de formation professionnelle de niveau 5 visés par la Charte de l'Education.

Les grandes orientations de notre système éducatif pour la rentrée 2013 s'inscrivent dans une dynamique d'évolution de notre système éducatif articulée autour des axes suivants :

- **Rapprocher l'école des familles ; améliorer le cadre de vie des élèves.** Pour cela, renégocier l'annexe financière de la convention Etat/pays de 2007 relative à l'éducation permettant la construction de nouveaux collèges et internats ainsi que la rénovation des établissements les plus anciens autour de projets éducatifs réfléchis et argumentés.
- **Rechercher la réussite scolaire et l'excellence** en conciliant l'application des programmes nationaux garants de la validité des diplômes et la liberté d'innovation que donne l'autonomie du système éducatif polynésien.
- **Réaliser un équilibre entre les exigences communes et les particularités de chaque élève.** L'école, véritable creuset social, doit être ouverte sans discrimination d'aucune sorte à tous les enfants et tous les jeunes de Polynésie. Elle doit être aussi ouverte, de manière coordonnée, sur l'extérieur proche ou lointain.
- **Lutter contre le décrochage scolaire** en apportant une aide accrue aux élèves en difficulté, en améliorant les conditions d'accueil et d'hébergement, en développant l'implication des familles, en améliorant encore l'orientation. Aucune politique scolaire ne vaut si elle n'apporte une réponse efficace aux difficultés des élèves, si elle ne prend pas les élèves tels qu'ils sont pour les amener aussi loin qu'ils peuvent aller en respectant leur manière d'apprendre et leur culture, si elle ne tient pas compte des conditions de vie des enfants dans leur famille.
- **Renforcer les synergies entre le primaire et le secondaire**, afin que le continuum école/collège/lycée ne soit plus une coquille vide mais une réalité quotidienne guidée par une pédagogie raisonnée et une gestion optimale des moyens.
- **Investir dans la formation initiale et continue.** Il ne peut y avoir d'enseignement de qualité sans enseignants formés. La formation initiale est de la compétence de l'Etat et la formation continue de la compétence du Pays mais toutes deux visant à améliorer les techniques pédagogiques de nos enseignants et les performances de nos jeunes, elles doivent se faire dans la plus étroite collaboration.
- **Assurer l'évolution institutionnelle des services.**

1) Rapprocher l'école des familles ; améliorer le cadre de vie des élèves.

L'annexe financière de la convention Etat/Polynésie française de 2007 devrait être révisée pour, principalement :

- permettre la construction de nouvelles infrastructures : internats, collèges.
- améliorer les transports scolaires,
- améliorer l'encadrement pédagogique et quotidien des élèves et des établissements.

2) Rechercher la réussite scolaire et l'excellence en conciliant l'application des programmes nationaux garants de la validité des diplômes et la liberté d'innovation que donne l'autonomie du système éducatif polynésien.

Dans le cadre de l'enseignement technique, la mise en adéquation des équipements aux référentiels nationaux sera poursuivie afin de continuer à garantir le maintien du niveau de formation des élèves. Un plan triennal a été élaboré.

Les collèves bénéficieront de mesures adaptées à leurs situations, entre autre en matière d'équipements ciblés qui favoriseront les apprentissages consolidés des élèves.

Le maintien des CETAD est réaffirmé. Une réflexion et un effort particulier seront mis en œuvre pour qu'ils soient revitalisés tant par la volonté des équipes que par un accompagnement en termes d'équipements et de programmes rénovés. Le Brevet des collèves restera intégré à la formation des élèves dans le cadre du socle commun. Un groupe de travail sera mis en place dès la rentrée, en collaboration avec les services de l'Etat, afin de clarifier et porter à la connaissance de tous, ce qu'aucun élève de CETAD, comme de collève, ne devra ignorer au terme de la scolarité.

Il ne s'agit nullement de banaliser les enseignements de CETAD qui ont fait la preuve de leur efficacité aussi longtemps qu'une volonté commune les a portés. La volonté politique est aujourd'hui affirmée. La volonté des établissements sera exigée à son tour et les procédures d'orientation révisées.

Parce que je veux aussi développer les voies de réussite et l'offre potentielle de formation **dans le supérieur** en Polynésie française, des cycles de préparation aux concours d'entrée à l'I.E.P seront proposés par tous les lycées. L'objectif est d'obtenir un taux de réussite qui permettra l'ouverture d'une antenne de l'I.E.P en Polynésie française. Je souligne notre obligation de résultats dans un partenariat porté conjointement par le Pays et l'Etat. Les moyens nécessaires à cette réussite seront alloués aux établissements.

3) Réaliser un équilibre entre les exigences communes et les particularités de chaque élève. L'école, véritable creuset social, doit être ouverte sans discrimination d'aucune sorte à tous les enfants et tous les jeunes de Polynésie. Elle doit être ouverte, de manière coordonnée, sur le monde. Elle doit prévenir et traiter sans relâche le décrochage scolaire.

- **Handicap** : Une campagne de mise aux normes des établissements scolaires est engagée. Elle se poursuivra jusqu'à l'achèvement des opérations.
- **Relations internationales** : Une **DREIC** (Délégation aux Relations Européennes Internationales et à la Coopération) sera créée à la rentrée 2013 au sein du pôle pédagogique. Celle-ci visera à favoriser et amplifier l'éclosion de projets au sein des établissements à tous les niveaux de relations (métropole, Europe et arc Pacifique). Elle permettra une plus grande adéquation à la politique de la Polynésie française dans le domaine des relations internationales.
- **Cohésion sociale** : Les projets menés dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) devront être étendus en relation étroite avec les partenaires (mairie, haut-commissariat, associations, etc.)
- **Lutte contre le décrochage scolaire** : Les établissements seront encouragés à mettre en place des dispositifs de rattrapage et d'orientation positive pour aider

les élèves les plus fragiles à effectuer une scolarité utile et valorisante à égale dignité, dans n'importe quelle structure éducative du Pays.

La lutte contre le décrochage scolaire menée cette année comporte deux parties indispensables et indissociables à son efficacité maximale que sont la **prévention et le traitement**.

En premier lieu, les actions de **prévention** seront poursuivies par le suivi précis des élèves réalisé en établissement par l'ensemble de la communauté éducative (chefs d'établissements, conseillers principaux d'éducation, assistantes sociales, professeurs, parents) et par la mise en œuvre d'actions tels qu'une orientation adaptée, le recours ponctuel au conseil de discipline, une affectation équitable et organisée, et le suivi de l'absentéisme.

Dans ce cadre préventif, la mise en œuvre du **dispositif Objectif Réussite Scolaire (ORS)** débutera cette année dans les établissements pilotes de Tahiti et Moorea. Cette mesure s'appuie sur le principe de transversalité entre les milieux associatif, scolaire et sportif, pour répondre au mieux aux problématiques individuelles de l'enfant et de ses parents.

Enfin, l'accompagnement des élèves ayant décroché sera traité dans sa continuité avec la poursuite amorcée en 2012 et la montée en puissance de la plateforme d'accueil et d'accompagnement des publics décrocheurs.

4) Renforcer les synergies entre le primaire et le secondaire, afin que le continuum école/collège/lycée ne soit plus une coquille vide mais une réalité quotidienne guidée par une pédagogie raisonnée et une gestion optimale des moyens.

Les **bassins** resteront les outils principaux de communication entre les premier et second degrés où un accent fort sera placé en faveur de l'orientation par la liaison CM2/6^{ème} et la formation des équipes (surveillants, etc.).

Ils seront également le point d'appui d'une offre de formation vers les familles qui visera à améliorer l'orientation des élèves.

Afin d'améliorer la transition entre l'école et le collège, tous les dispositifs de renforcement de liens entre l'école et le collège visant à favoriser la progressivité des apprentissages dans le cadre de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, seront encouragés. Le pôle pédagogique renforcé qui sera progressivement mis en place dans mes services au cours de l'année scolaire servira de creuset à ces synergies.

Une réflexion devant déboucher sur des mesures concrètes, sera menée rapidement autour d'un avenir commun à offrir aux CJA, CETAD et CED au sein du système éducatif.

5) Investir dans la formation initiale et continue. Il ne peut y avoir d'enseignement de qualité sans enseignants formés.

La formation initiale est de la compétence de l'Etat et la formation continue de la compétence du Pays mais toutes deux visant à optimiser l'efficacité des enseignements. Les acquis de la formation initiale des enseignants seront stabilisés et approfondis par des actions régulières de formation continue comportant des modules communs pour les premier et second degrés dans le cadre d'un plan de formation global, cohérent et lisible.

La formation des personnels à profil spécifique (CETAD, SEGPA...) sera ciblée sur les priorités de la politique éducative et notamment sur la prise en charge de la diversité des élèves dans la classe.

Une attention appuyée sera aussi portée sur les besoins en formation des personnels non enseignants, administratifs et techniques pour lesquels l'accent sera mis en bureautique, en qualification technique et en gestion de groupes.

La formation initiale des enseignants menée en partenariat avec l'Etat vise :

- la **professionnalisation des lauréats de concours** dans un dispositif de formation continuée dont le tutorat par des pairs est une composante essentielle ;
- la **pré-professionnalisation des candidats admissibles** aux concours externes dans le contexte de nouvelles épreuves orales d'admission qui exigent une réflexion sur les savoirs pratiques.

Elle sera transitoire durant l'année 2013-2014, dans l'attente de la création d'une E.S.P.E au sein de l'Université de Polynésie française, avec laquelle un travail de collaboration sera approfondi.

Pour permettre un tutorat efficace, des actions de formation de formateurs seront mises en place dès la rentrée.

Le plan de formation continue 2013-2014, que la mission de coordination pédagogique mettra en œuvre, comportera plus de 200 formations, dont l'objectif est de donner à chacun des acteurs du système éducatif polynésien la possibilité de parfaire son parcours professionnel où qu'il exerce. Dans ce cadre, des outils de formation à distance seront expérimentés cette année afin de satisfaire aux besoins légitimes de formation du personnel des archipels.

6) Assurer l'évolution institutionnelle des services

L'aménagement progressif des services administratifs et pédagogiques des premier et second degrés sera élaboré pour une meilleure synergie et une harmonisation des compétences. Tous les personnels des écoles, collèges et lycées s'approprient progressivement une culture du parcours éducatif, de l'école maternelle à la terminale en même temps que les directions des enseignements primaire et secondaire se réuniront au sein de deux pôles communs, administratif et pédagogique.

Dès la rentrée scolaire, un service du contrôle de la légalité et du conseil aux établissements sera structuré permettant aux chefs d'établissement et aux services de bénéficier d'un regard accru dans le souci d'éviter certains risques qui ont pu être constatés antérieurement et apporter une aide juridique et administrative sur le terrain.

La tenue vestimentaire réglementaire relève du cadre du règlement intérieur voté par le conseil d'établissement.

Les chantiers traités ci-dessus que je commence à mettre en place ou que je reprends à mon compte, constituent pour cette année scolaire et les années à venir la traduction concrète de ces orientations. Ils engagent solidairement le Ministère, les enseignements secondaires et primaire ainsi que le CIO, le GREPFOC, le CRDP et chacun des établissements scolaires.

Je sais pouvoir compter sur votre investissement à tous et votre sens du service public pour faire de cette nouvelle année scolaire une réussite.



VU et TRANSMIS
à Papeete, le - 1 AOUT 2013
N° 600 /DES

Pour le Ministre et par délégation,
par empêchement de la Directrice
des Enseignements Secondaires,
Le Secrétaire Général,


Hervé BOUQUET



Je sais pouvoir compter sur votre investissement à tous et votre sens du service public pour faire de cette nouvelle année scolaire une réussite.

Copie(s) :

DES 1
CIO 1
CRDP 1
GREPFOC 1
MEE 1

DEC 1
SGEP 1



Michel LEBOUCHER

VU et TRANSMIS

à Papeete, le - 1 AOUT 2013
N° 600 / DES

Pour le Ministre et par délégation,
par empêchement de la Directrice
des Enseignements Secondaires,
Le Secrétaire Général

Hervé BOUQUET

